

17.3 Projet de délibération n° DEL-22-0856

Toulouse et Saint-Orens de Gameville - Requalification de la M2 en accompagnement des opérations Nouvelle LINEO 7 et LINEO 9 (Linéo 7 actuelle) et du Réseau Express Vélo 11 Est (REV 11 Est) : approbation du programme

Exposé

Le secteur Est de la Métropole est en pleine expansion, sur les communes de Toulouse et de Saint Orens de Gameville. Le faubourg Malepère, trait d'union entre la ville et le péri-urbain, est un quartier à part entière de la ville, composé de logements et d'activités éparées qui ne forment pas encore un espace organisé.

Le développement de la ZAC Malepère, implantée au sud-est de Toulouse sur une superficie de 113 ha, vise à aménager et densifier le secteur à travers la réalisation de 6 700 logements de typologie variée, de commerces et de services, d'équipements publics (groupes scolaires, espace sénior etc..).

Cet espace est traversé par des axes structurants, dont la route de Revel (M2). Cet axe majeur supporte un important trafic automobile, une ligne de bus Linéo 7 (future Linéo 9) qui dessert le centre commercial de Saint Orens, et est très peu adaptée aux circulations des cycles et des piétons.

Côté toulousain, des acquisitions foncières menées par Oppidéa dans le cadre de la DUP de la ZAC Malepère sont en cours pour un élargissement de la voie.

La commune de Saint-Orens de Gameville bénéficie également d'une augmentation de sa population et des déplacements, avec une densification urbaine le long de la route métropolitaine M2 (ZAC Tucard,...).

Compte tenu de la croissance démographique et d'un développement urbain constants et dynamiques qui impactent les conditions de déplacements dans le sud-est toulousain, une réorganisation des modes et un recalibrage de l'axe M2 s'avèrent nécessaires, entre le périphérique et le lycée de Saint-Orens de Gameville. Cette requalification de la route métropolitaine M2 doit intégrer :

- Le développement du réseau express vélo REV 11 Est :
Lors du Conseil de la Métropole du 21 novembre 2019, la métropole s'est dotée d'un Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (SDCA) qui comprend la mise en œuvre du Réseau Express Vélo (REV). Le REV a pour objectif de sécuriser les itinéraires cycles par des aménagements en site propre, confortables et attractifs, de permettre une meilleure lisibilité des itinéraires par un traitement homogène notamment au niveau des carrefours. La M2 depuis le périphérique est support du REV 11 EST sur Toulouse et Saint-Orens de Gameville.
- Le développement de l'offre Linéo :
Tisséo Collectivités, dans la Stratégie Mobilités 2020.2025.2030, a opté pour le développement d'une nouvelle ligne de bus Linéo, afin de créer un axe structurant dans le sud-est de l'agglomération. Les objectifs sont la desserte de Saint-Orens de Gameville en connexion avec le métro B et à terme avec la troisième ligne de métro et la création d'un maillon performant est-ouest entre Malepère, le complexe scientifique et l'Université Paul Sabatier, en continuité de Téléo.

Le programme Linéo prévoit la mise en service d'une nouvelle offre Linéo 7 et de son réseau associé en septembre 2025. Le programme de l'opération Linéo 7 Saint-Orens Lycée – Université Paul Sabatier a été approuvé par le Conseil syndical de Tisséo le 6 juillet 2022. Cette Linéo s'insère sur un linéaire de 4,6 km sur la M2.

Un travail commun a donc été réalisé pour intégrer les projets REV et Linéo, afin de proposer un aménagement intégrant ces projets à la requalification de la Route de Revel /M2 portée par Toulouse Métropole.

Le projet de requalification de la M2 se décompose en trois périmètres :

- **Le périmètre 1** comprend la M2 depuis le périphérique (échangeur de Montaudran inclus) jusqu'au giratoire M2/ rue Nouadhibou (exclu) sur Toulouse. Sur ce tronçon l'aménagement comprend la mise en œuvre du réseau express vélo REV 11 Est et des facilitations bus de la ligne Linéo 7 actuelle qui deviendra Linéo 9, rendues possible par l'élargissement du domaine public lié aux acquisitions de la ZAC Malepère. Cet aménagement est envisagé d'ici à 2025.

Les aménagements principaux sont les suivants :

- le réaménagement des carrefours, la création de carrefour d'insertion des voies de la ZAC,
 - la création de points d'arrêt accessibles,
 - la création de cheminements piétons et cycles (aux normes REV, lorsque l'emprise le permet),
 - la création d'une passerelle mode doux au niveau du pont de l'Hers,
 - la création de couloirs de bus et/ou la création de couloirs d'approche ou de voies bus au niveau des carrefours,
 - la préservation des arbres d'alignement dans la mesure du possible. Tout abat-tage d'arbre devra être dûment justifié et nécessitera la proposition d'un projet de compensation adapté.
- **Le périmètre 2** comprend l'aménagement de la M2 depuis le giratoire M2/ rue Nouadhibou (inclus) sur Toulouse jusqu'à la clinique de Saint-Orens, sur Saint-Orens de Gameville. Le tronçon est concerné par la mise en œuvre de la Linéo 7 et du REV 11 Est. La maîtrise foncière est actuellement incomplète sur ce périmètre, et le budget d'investissement nécessaire est réparti sur le mandat actuel et le mandat suivant. Aussi, les travaux sur ce tronçon central seront réalisés en deux phases, une première phase pour une mise en service de la nouvelle Linéo 7 en septembre 2025 et une deuxième phase à partir de 2026.

Les aménagements principaux sont les suivants :

- la création de couloirs de bus et/ou la création de couloirs d'approche ou de voies bus au niveau des carrefours selon le programme nouvelle Linéo 7 délibéré par Tisséo-Collectivités,
 - le réaménagement des carrefours, avec notamment l'insertion de priorités bus sur 4 carrefours,
 - la création de points d'arrêt accessibles,
 - la création de cheminements piétons et cycles (aux normes REV, lorsque l'emprise le permet),
 - la préservation des arbres d'alignement dans la mesure du possible. Tout abat-tage d'arbre devra être dûment justifié et nécessitera la proposition d'un projet de compensation adapté.
- **Le périmètre 3** comprend un aménagement en voie nouvelle entre la clinique de Saint-Orens et l'avenue du Lycée sur Saint-Orens de Gameville. Ce tronçon est également concerné par la mise en œuvre de la nouvelle Linéo 7 et du REV 11 Est. Le foncier est maîtrisé par la collectivité sur ce tronçon, et situé dans le périmètre de la ZAC Tucard.

L'objectif est une mise en service de ce tronçon en voie nouvelle pour septembre 2025, horizon de la mise en service de la Linéo 7.

Les aménagements principaux sont les suivants :

- la création d'une nouvelle voie de bus en site propre utilisée dans les deux sens de circulation au niveau de la ZAC Tucard,
- l'aménagement du terminus de bus en fin de la nouvelle Linéo 7 au niveau du lycée,
- la réalisation d'aménagements pour les modes actifs sur le même itinéraire : aménagements pour les piétons et aménagements cyclables selon le référentiel REV.

Le coût global de l'opération de requalification de la route de Revel/M2 depuis l'échangeur de Montaudran jusqu'au Lycée de Saint-Orens de Gameville (hors foncier) a été estimé au stade Études Préliminaires réalisées par Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole (valeur juin 2022) à 24 millions €HT (soit 28,8 M € TTC) selon la répartition suivante :

	Phase 1 < septembre 2025	Phase 2 > 2026	Total
Périmètre 1 (Linéo 9 + REV)	6 M€ HT	-	6 M€ HT
Périmètre 2 (Linéo 7 + REV)	9,2 M€ HT	6,4 M€ HT	18 M€ HT
Périmètre 3 (Linéo 7 + REV)	2,4 M€ HT	-	
Total HT de l'opération	17,6 M€ HT	6,4 M€ HT	24 M€ HT
Total TTC de l'opération	21,1 M€ TTC	7,7 M€ TTC	28,8 M€ TTC

Sur ce montant global d'opération route métropolitaine M2 de 24 M€HT, le volet « transport en commun » du programme Linéo 7 représente un coût d'investissement évalué par Tisséo Collectivités à 9,1 millions d'euros dont 6,6 millions d'euros HT d'ici 2025.

Aussi, il est proposé l'approbation du programme d'opération ci-dessus incluant le coût prévisionnel tel que défini dans les Études Préliminaires.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu la délibération approuvant le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération du 21 novembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités approuvant le programme de la nouvelle LINEO 7 du 6 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du jeudi 29 septembre 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les éléments de programme de requalification de la route métropolitaine M2 depuis l'échangeur de Montaudran jusqu'au Lycée de Saint-Orens de Gameville en accompagnement des opérations « Nouvelle Linéo 7 » et « Linéo 9 » (Linéo 7 actuelle) et du réseau express vélo 11 Est (REV 11 Est) sur les communes de Toulouse et de Saint-Orens de Gameville.

Article 2

D'approuver :

- la poursuite des études d'ensemble de l'opération route métropolitaine M2 sur une enveloppe prévisionnelle à 24 millions d'euros HT (28,8 millions d'euros TTC) issue des études préliminaires,
- la réalisation d'une première phase d'aménagement du projet d'ici 2026 pour un montant de 17,6 millions d'euros HT (21,1 millions d'euros TTC).

Article 3

D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

